

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **2 avril 2013**.

Sont présents les conseillers :

*M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé*  
*M. Martin Gendron*  
*M. Richard Lebel*

*M<sup>me</sup> Véronique Dionne*  
*M. Berthier Thériault*  
*M. Mario Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 18 présences.

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;**

Monsieur le maire souhaite bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h.

**2013-070**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé:

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point "affaires nouvelles" ouvert et ce, après y avoir ajouté six sujets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**3. RAPPORT DE L'AUDITEUR, DÉPÔT ET RÉPONSE AUX QUESTIONS.**

M. Ghislain Bélanger c.a. fait la présentation des états financiers de la municipalité au 31 décembre 2012 et répond aux questions des contribuables.

**2013-071**

**4. ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE ce conseil adopte le rapport financier 2012 et de l'audit de la municipalité au 31 décembre 2012, tel que présenté par M. Ghislain Bélanger cpa, ca, et qui montre un surplus des opérations de 105 621 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2013-072**

**5. NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne ;

QUE ce conseil nomme M. Ghislain Bélanger cpa pour effectuer l'audit de la municipalité pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2013-073**

**6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2013**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne ;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

M. Richard Lebel et Mario Lebel votent contre par rapport au point 30d qui sera traité dans le point affaires nouvelles, Martin Gendron et Berthier Thériault votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE

**7. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal fait le suivi des points au procès-verbal précédent.

**2013-074**

**8. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et que ce conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette proposition.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

**9. COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP;**

M. le maire donne un compte-rendu des dernières délibérations de la MRC de Rivière-du-Loup.

**10. COMPTE-RENDU DES COMITÉS;**

Il y a résumé du compte rendu de la réunion du comité de développement.

**11. CORRESPONDANCE;**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

- ✓ Ministère Ressources Naturelles : indexation des tarifs au registre foncier;
- ✓ Mme Véronique Harel : elle quitte les fonctions de brigadier;
- ✓ URLS : pour adhésion à l'organisme;
- ✓ CRSBP : remboursement à prévoir dans le programme Simb@;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : dépôt du PSADR2 et avis à transmettre;
- ✓ Tremblay, Bois, Mignault, Lemay : confirmation à l'audit M. Bélanger;
- ✓ MMQ : assemblée générale annuelle le 3 mai 2013;
- ✓ René Bastille : offre pour travaux de débroussaillage;
- ✓ Dépôt du procès-verbal du CCU du 16 mars 2013;
- ✓ Caisse Du Parc et Viileray : remerciement pour prêt du gymnase;
- ✓ Le Jardinier : offre de service pour entretien de pelouse;
- ✓ CLD : 8<sup>e</sup> rendez-vous socio-économique de la MRC de Rivière-du-Loup;
- ✓ Association du Cancer de l'Est du Québec : Défi mille et un pas contre le cancer;
- ✓ Table de concertation des groupes femmes du BSL : rassemblement du Réseau solidarité municipale;
- ✓ Société d'Alzheimer : La marche de la mémoire;
- ✓ Audrey Réhel : rapport de travail du mois;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : compensation pour les carrières et sablières de 4 114,81 \$, copie de l'entente inter municipale en matière d'inspection, résolution pour la cour municipale;
- ✓ CPTAQ : conformité de la déclaration de Mme Georgette Lebel;
- ✓ MDDEFP : rapport d'analyse d'eau potable conforme;
- ✓ Liste des permis émis à : 2967-0932 Québec Inc;
- ✓ Consommation d'eau du puits no 2 à 34 226 gallons;
- ✓ Feuille de temps des employés municipaux.

2013-075

**12. COMPTES À PAYER;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne :

QUE ce conseil autorise le règlement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de 87 914.57 \$ et d'acquitter tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourent des frais ou pénalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-076

**13. CONTRAT AVEC VIDÉOTRON POUR LE SERVICE D'URGENCE 9-1-1;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE ce conseil est disposé à signé un contrat permettant aux citoyens de votre municipalité qui s'abonneront au service local téléphonique de Vidéotron s.e.n.c., d'avoir accès au service d'appel d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-077

**14. DEMANDE A.S.A.S.A POUR UN CABANON DE 10 X 12;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel :

QUE ce conseil accepte le prêt d'un espace à l'A.S.A.S.A. pour l'installation d'un cabanon de 10 pieds X 12 pieds sur le terrain de la municipalité.

QUE Ce prêt d'espace et d'installation de cabanon doit se faire entre la patinoire et le terrain de balle, est temporaire et conditionnelle à l'entreposage des mêmes équipements de l'A.S.A.S.A. dans le nouvel espace du Centre des Loisirs, lorsque ce dernier sera complété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-078

**15. BUREAU DE LA TECHNICIENNE DES LOISIRS ET AGENT DE DÉVELOPPEMENT;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par la conseillère, madame Véronique Dionne ;

QUE ce conseil autorise l'achat de mobilier de bureau pour la technicienne des loisirs et l'agent de développement, auprès de Rivière-du-Loup Clavigraphe (1979) Ltée selon la soumission numéro 8816 et pour une somme de 3 895 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-079

**16. ACHAT DE 10 TABLES POUR LE GYMNASÉ;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron :

QUE ce conseil autorise l'achat de dix (10) tables pour le gymnase selon la soumission de M. Éric Bernier de Rivière-du-Loup Clavigraphe (1979) Ltée, et selon le même modèle que l'an dernier à un prix approximatif de 75 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-080

**17. RÉSOLUTION POUR VACCIN «HÉPATITE A»;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE ce conseil autorise M. Nicolas Dumont à recevoir un vaccin contre l'Hépatite «A», compte tenu de son travail à la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**18. PROJET DE RÈGLEMENT CONTRE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL;**

Le conseil reçoit une copie d'un règlement contre la violence en milieu de travail; ce dossier est remis à une séance ultérieure.

**19. AVIS DE MOTION POUR PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME;**

Faisant suite aux recommandations de la dernière réunion du comité consultatif d'urbanisme du 12 mars 2013,

Madame la conseillère, Véronique Dionne donne un avis de motion, qu'à une prochaine séance, un règlement sera adopté afin de modifier le règlement 221-1 pour le rendre conforme à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et de prévoir 800 unités animales de production porcine dans la zone 24-A et de déterminer le nombre d'unité animale pour les nouvelles zones 31-A, 32-A et 33-A s'il y a lieu.

2013-081

**20. AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT CYCLISTE;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault :

QUE la municipalité autorise les quatre (4) commissions scolaires de la région à tenir un événement cycliste permettant à près de 160 étudiants de 3<sup>e</sup> à 5<sup>e</sup> secondaire de parcourir à vélo la route de Saint-Pascal à Matane, du 19 au 21 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-082

**21. RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE 2013-2014;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE la municipalité de Saint-Arsène accepte le projet de renouvellement pour l'assurance-collective présenté par le groupe «Robin Veilleux assurances et rentes collectives inc», avec un taux d'augmentation de 0,77 %, pour un contrat d'un an débutant le 1<sup>er</sup> mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-083

**22. AJOUT D'UNE LAMPE DE RUE DANS LA RUE LEBEL;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE la municipalité de Saint-Arsène adresse une demande à Hydro-Québec, afin de procéder à l'ajout d'une lampe de rue dans la rue Lebel, à la limite de la propriété de M. Rémi Boucher, sur le poteau numéro ZRY4AG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-084

**23. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL;**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE la Municipalité de Saint-Arsène procède à l'embauche de M. André Santerre comme employé municipal occupant les fonctions d'ouvrier manœuvre à compter d'aujourd'hui au taux de 15,50 \$ l'heure pour trois mois et de 16 \$ par la suite, avec un contrat de travail de deux ans se terminant le 31 décembre 2014. Par la suite le salaire est ajusté selon l'IPC à tous les ans.

QUE l'employé s'occupera également entièrement de la patinoire, soit : déneigement, glaçage, surveillance et entretien de la patinoire et du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2013-085**

**24. PERSONNE DÉSIGNÉE – CONFLIT EN MILIEU RURAL;**

CONSIDÉRANT les articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une telle rémunération et de tels frais à la résolution antérieure;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Arsène abroge la résolution antérieure aux fins d'y prévoir ce qui suit :

QUE des frais de d'ouverture de dossier de 30 \$ sont prévus;

QUE le travail et les démarches que la personne désignée (par exemple vacation des lieux, vacation au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc) : somme allouée maximale de 45 \$ l'heure.

QUE les déboursés divers (avocats, agronomes, ingénieurs), soient remboursés aux coûts réels;

QUE les frais de déplacements soient remboursés au taux alloué selon le règlement en vigueur au moment de l'intervention;

QUE M. Bruno Beaulieu soit nommée personne désignée pour le territoire de Saint-Arsène.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**25. ROULEAU À ASPHALTE ET BUDGET À AUTORISER OU REFUSER L'OFFRE;**

Compte tenu du budget et du coût d'un rouleau, cet achat est reporté à une date ultérieure.

**2013-086**

**26. MRC PSADR-2 ET ZONE INDUSTRIELLE;**

*Martin Gendron et Mario Lebel déclare un conflit d'intérêt et se retire des discussions.*

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire respecter les recommandations de la réunion du 16 février 2011 du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel :

QUE la municipalité de Saint-Arsène demande à la MRC de Rivière-du-Loup d'agrandir la zone industrielle de Transport Morneau Inc vers l'Est sur une distance approximative de 192 pieds, tel que le plan soumis avec la demande du 19 janvier 2011 et du dossier argumentaire déposé le 27 mars 2013;

QUE la municipalité demande d'inclure dans le PSADR-2 qui est présentement en préparation.

QUE la municipalité accepte et appuie le dossier argumentaire préparé par les dirigeants de Transport Morneau Inc.

QUE le dossier argumentaire sera transmis rapidement au cours des prochains jours.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX ABSTENTIONS.

**27. TERRAIN DE SOCCER ET APPEL D'OFFRES POUR PELOUSE;**

Le conseil prévoit de la pelouse semée au lieu de pelouse roulée pour le terrain de soccer.

2013-087

**28. MANDAT À GASTON SAINT-PIERRE ET ASS POUR RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE le conseil municipal accorde un mandat à la firme «Gaston Saint-Pierre et Associés» afin de préparer une modification au règlement d'urbanisme numéro 221-1.

QUE le conseil prévoit le budget nécessaire à cette fin.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2013-088

**29. ADHÉSION À L'URLS POUR L'ANNÉE 2013:**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel ;

QUE le conseil municipal renouvèle son adhésion à l'Unité Régionale du Loisir et du Sport (URLS) pour l'année 2013 et ce pour un déboursé de 150 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**30. AFFAIRES NOUVELLES**

**A) COMITÉ DE REVITALISATION**

Madame la conseillère Claire L. Bérubé donne des explications sur la séance de consultation de la Fabrique de Saint-Arsène qui aura lieu le 3 avril 2013 dans la sacristie de l'église de Saint-Arsène à 19 h 30.

**B) ÉMISSAIRE PLUVIAL – RUE DES CÈDRES**

M. le conseiller Mario Lebel demande si la municipalité de Saint-Arsène est en mesure de respecter la mise en demeure pour l'émissaire pluvial, soit le 31 mai 2013. Le conseil attend le rapport de la firme Génivar.

**C) PROTOCOLE ENTENTE CHEMIN DE LA COOPÉRATIVE;**

M. le conseiller Mario Lebel demande à vérifier une résolution antérieure afin de préparer un protocole d'entente avec les dirigeants de la firme Agriscar.

2013-089

**D) PROCÈS-VERBAL DE MARS 2013;**

*Martin Gendron indique un conflit d'intérêts compte tenu du sujet discuté.*

*Résolution préparée par Richard Lebel dans sa forme et teneur.*

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal du 4 mars 2013 ne reflète pas ce qui s'est passé à l'item 30d;

CONSIDÉRANT QU'une résolution sur le dossier de la rue des Cèdres a été refusée par certains conseillers (ères), faisant croire que nous allons ajourner pour avoir le temps d'en discuter et de prendre connaissance du dossier;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des conseillers (ères) ont accepté verbalement cette hypothèse;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la réunion, l'ajournement a été refusé;

CONSIDÉRANT QUE l'on ne peut refuser qu'un conseiller apporte une résolution à la table du conseil d'après le code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les derniers documents reçus en février 2013 pour le dossier de la rue des Cèdres n'ont pas été étudiés par le conseil municipal; (\*)

Il est proposé par Richard Lebel et secondé par Mario Lebel que cette résolution soit présentée, discutée et votée par les membres du conseil municipal à cette réunion du 2 avril 2013.

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne et Berthier Thériault votent contre cette résolution parce que les documents, dont il est question, n'ont pas été reçus par la municipalité.

RÉSOLUTION REJETÉE TROIS VOTES CONTRE, DEUX VOTES POUR ET UNE ABSTENTION.

(\*) Aucun document sur ce dossier n'a été déposé et adressé à la municipalité de Saint-Arsène voir point 31-a.

**30. E) PROTECTION CIVILE**

M. le maire indique qu'il faut faire avancer ce dossier et le mettre à jour.

2013-090

**30. F) SUBVENTION DE VOIRIE ET RENCONTRE DU DÉPUTÉ;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par la conseillère madame Véronique Dionne;

QUE la municipalité adresser une demande au député du comté M. Jean D'amour, d'obtenir son appui afin que les travaux de pavage de la route 291 à Saint-Arsène soient complétés cette année.

Qu'il est également demandé au député de nous accorder une aide financière dans le cadre des travaux routiers d'été pour des travaux prévus dans la rue de l'Église Nord.

QUE la municipalité procèdera à la pose d'égout pluvial, refaire trottoir et chaîne de rue ainsi que le pavage, travaux estimés à près de 60 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2013-091

**30. G) MAMROT ET COMMISSAIRE AUX PLAINTES;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère madame Véronique Dionne :

QUE la municipalité déplore que les conseillers Mario Lebel et Richard Lebel refusent de signer le serment en vertu de l'article 49 de la Loi sur l'Éthique et la déontologie et transmettre également au commissaire aux plaintes, ainsi qu'au MAMROT, afin qu'ils soient sensibilisés de la situation actuelle du conseil.

Richard Lebel et Mario Lebel votent contre cette résolution, Berthier Thériault et Martin Gendron votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET DEUX VOTES CONTRE.

2013-092

**30. H) MODIFICATION DU RÈGLEMENT 221-1;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller monsieur Richard Lebel :

Qu'il y a un avis de motion qui a été donné à l'effet que le règlement 221-1 doit être modifié et que la municipalité doit vérifier son règlement avant d'aller plus loin.

Claire L. Bérubé, Véronique Dionne, Martin Gendron, et Berthier Thériault votent contre cette résolution.

REJETÉE QUATRE VOTES CONTRE ET DEUX VOTES POUR.

**31. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal, elle débute à 22 h 45.

2013-093

**31. A) DOCUMENTS DE LA RUE DES CÈDRES;**

Il est proposé par le conseiller monsieur Mario Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Richard Lebel ;

QUE la municipalité de Saint-Arsène adresse une demande auprès de la firme «Tremblay, Bois, Mignault, Lemay» afin d'obtenir une copie des documents de février 2013 transmis par «Les Entreprises Lavoie Dion Inc» et Me Patricia Blair.

*Compte tenu du sujet, Martin Gendron déclare un conflit d'intérêts et se retire des discussions.*

ADOPTÉE CINQ VOTES POUR ET UNE ABSTENTION.

2012-094

**32. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 23 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

*Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

François Michaud, *directeur général*  
*et secrétaire-trésorier*

---

André Roy, *maire*